

**Thématique Petite Enfance**  
**Action 1.1 : Promouvoir et valoriser les métiers de la petite enfance**

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'usure professionnelle et le vieillissement des personnels sont plus qu'inquiétant sur le territoire comme au niveau national, il se rajoute à cela, la baisse du nombre de jeunes candidatures sur l'ensemble des métiers de la petite enfance, y compris des Cadres. Il y a un vrai manque d'attractivité pour ces métiers et les professionnels en place sont épuisés.</p> <p>Au niveau Départemental pas moins de 77 postes sont à pourvoir et la recherche concerne surtout des Auxiliaires Puéricultrices diplômées.</p> <p>Sur les communes de la CARF, en mars 2024, 24 postes étaient à pourvoir, ce chiffre est exponentiel car à chaque rentrée scolaire, un certain nombre d'agents partent.</p> <p>En septembre 2024 sur la Carf, 34 postes seront disponibles : Infirmières, Puéricultrices, Educateurs de Jeunes Enfants, Auxiliaires, CAP et assistantes maternelles.</p> <p>La baisse significative du nombre d'assistantes maternelles sur la Carf a entraîné une perte de 60 places qui n'ont malheureusement pas été compensées par le développement des places en crèche collective. Les retours des Relais Petite Enfance sont clairs, ils enregistrent une nette baisse du nombre de participants aux séances d'information sur le métier, le constat est le même au niveau Départemental comme au national : les délais d'agrément sont longs, en moyenne plus de 9 mois, les personnes se découragent.</p> <p>Les conséquences de cette pénurie peuvent être lourdes sur le fonctionnement des Etablissements existants et freiner même le développement de places à court et moyen terme sur les communes de la Carf.</p> <p>Certaines communes ont déjà mis en place des palliatifs : fermeture définitive, baisse de l'amplitude d'ouverture, fermeture ponctuelle entraînant des pertes de subvention.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Professionnels en poste ou à recruter dans les Eaje et Saf,</li><li>- Assistantes Maternelles privées</li><li>- Elèves étudiants</li><li>- Chercheurs d'emploi</li></ul>



**Attractivité » Carf pour tous les cadres d'emploi sur les**

l'attractivité au métier pour pouvoir recruter de nouvelles candidatures d'assistantes maternelles.

- Promouvoir le métier d'assistants maternels.

- communes de la Carf,
- Appliquer le « Bonus Attractivité » pour les assistantes maternelles des crèches familiales en poste sur Menton et Roquebrune-Cap-Martin
- Mettre en place une prime d'installation harmonisée sur la Carf pour les assistantes maternelles qui souhaitent exercer en crèche familiale
- Créer une « banque de données » commune aux gestionnaires du territoire, qui regrouperait les postes vacants et les candidatures, par le biais d'un outil commun au Réseau professionnel des Eaje et des Relais Petite Enfance.
- Permettre davantage la mobilité des agents au sein des communes de la CARF : stages d'observations, partage d'expérience, « vie ta vie » ....
- Sensibiliser les Elus à proposer des logements aux agents municipaux et plus particulièrement aux jeunes travailleurs, et assistantes maternelles
  
- Pérenniser et développer les « ateliers de détection de compétences » sur tout le territoire et particulièrement sur le haut pays,
- Travailler en lien plus étroit avec France Travail, sur les différentes

- sélectionnés, et les besoins du territoire mieux cernés
- Faire intervenir systématiquement des professionnels de terrain et des instituts de formation.
- Travailler en lien avec le Département pour faciliter l'accès à la formation, réduire les délais d'agrément et faciliter les procédures
- Augmenter l'offre de formation sur la CARF
- Améliorer la communication sur la prime d'installation, étendue à 1200 euros, versée aux assistantes maternelles privées sur l'ensemble du territoire par la Caf,
- Réaliser un forum Intercommunal annuel du métier, le premier aurait lieu le 19 novembre 2024 à Menton. Ils seraient portés par les Relais Petite Enfance du territoire.

## Echéances de réalisation

Sur toute la durée de la Ctg

## Services mobilisés et responsables de l'action

- Elus, Services petite enfance des communes, Service des Ressources Humaines, Relais Petite Enfance Chargés de Coopération Ctg

## Résultats attendus

- Rééquilibrer les effectifs
- Renforcer les équipes
- Augmenter le nombre de places offertes aux familles

## Partenaires sollicités

- Région, Carf, Communes, Ccas, PMI, Cd06, France Travail, Caf, Instituts de formation, RPE Départemental

## Indicateurs d'évaluation

Bonus Attractivité sur toutes les communes oui/non  
 Nombre d'actions de promotion des métiers organisées sur la Carf  
 Nombre de professionnels à recruter  
 Nombre de nouvelles assistantes maternelles

Nombre de nouvelles places créées

Nombre d'ateliers de compétences

Nombre de communes nouvellement couvertes par atelier de détection

Nombre de réunions partenariales

Nombre de mobilité intercommunale

***Thématique Petite Enfance***

***Action 1.2 : Développer la formation diplômante et non diplômante des professionnels de la petite enfance***

Diagnostic initial	Public Cible
<p>Il existe actuellement une pénurie nationale des professionnels diplômés de la petite enfance dans les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans qu'ils soient collectifs ou individuels.</p> <p>En 2022 la moitié des établissements collectifs interrogés par la Cnaf, faisait état de pénurie de postes vacants de manière durable (plus de trois mois) 45% des postes concernent les auxiliaires puéricultrices et 17% les éducateurs de Jeunes Enfants.</p> <p>Le vieillissement de la profession des assistants maternels entraîne une baisse considérable des places en accueil individuel. En 2024, le territoire de la Cnaf n'échappe pas à ce fléau, sur les 12 établissements de Jeunes Enfants municipaux, et les 2 Relais Petite Enfance existants sur le territoire, il manque 24 agents dont 21% de cadres et 79% de personnels de terrain pour assurer le fonctionnement des établissements municipaux en respectant les règles d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Infirmière Puéricultrice,</li> <li>- 2 Infirmières Référentes Santé Inclusif</li> <li>- 1 Educateur de Jeunes Enfants</li> <li>- 6 Auxiliaires Puéricultrices</li> <li>- 2 CAP AEPE</li> <li>- 7 Assistantes Maternelles</li> </ul> <p>En 2025, il faudrait ajouter au recrutement sur le territoire : 1 éducateur de Jeunes enfants de terrain, 1 assistant maternel et 3 Cap supplémentaires, en respectant les règles d'encadrement.</p> <p>Le manque de personnels est un véritable frein pour le développement des nouvelles places d'accueil de la petite enfance. Actuellement les crèches familiales ne peuvent plus garantir leur agrément en termes de places et sont fragilisées. De même, certaines crèches collectives pourraient être obligées de réduire leurs amplitudes de fonctionnement.</p> <p>Dans les Alpes-Maritimes un établissement a fermé faute de personnels.</p>	<p>Les élèves du second cycle</p> <p>Les reconversions professionnelles</p> <p>Les professionnels en poste non qualifiés</p> <p>Les chercheurs d'emploi</p>

De plus nous avons enregistré une perte de 60 places d'accueil individuel entre 2020 et 2024 liés aux départs d'assistants maternels sur le territoire de la Carf.

Certains secteurs comme le Haut Pays n'ont aucun assistant maternel actif.

Nous constatons qu'aucun enseignement secondaire spécifique aux métiers de la petite enfance n'est proposé aux lycéens du territoire. La filière Sanitaire et Sociale n'est pas possible sur la Carf, de même pour le Baccalauréat Professionnel et le Baccalauréat Général ST2S.

Le monopole de l'enseignement diplômant est pénalisant pour notre secteur, 1 seule école d'auxiliaire de puériculture sur Nice, 1 seule école d'éducateur de jeunes enfants sur Nice.

Le territoire comprend 1 seule école d'éducateur spécialisé à Menton, et 1 institut de formation en soins infirmiers et aide-soignant sur l'hôpital LA PALMOSA à Menton.

#### Objectifs opérationnels

- Offrir un choix plus large de formation spécifique aux métiers de la petite enfance et du service à la personne sur la Carf, notamment le Bac ST2S, Bac Professionnel SSP et CAP AEPE.
- Faciliter l'accès à la validation des acquis de l'expérience dans tous les métiers.

#### Modalités de mise en œuvre

- Ouverture d'une classe BAC PRO ASSP et BAC TECHNIQUE ST2S sur les lycées de Menton et/ou Roquebrune-Cap-Martin/Sospel.
- Monter des groupes de travail avec les acteurs privilégiés (Education Nationale, Instituts de formation sanitaires et sociaux locaux, France Travail, Caf, Département, Région, Mission locale...) afin de mobiliser le partenariat. Voir si les Instituts existants peuvent ouvrir une formation d'Auxiliaires.
- Etude de faisabilité d'ouverture d'une promotion d'Auxiliaire de puériculture sur la Carf avec internat et d'un centre de formation aux métiers de la petite enfance
- Mise en place de la gratuité de l'accompagnement Vae.

- Mise en place d'accompagnement Vae sur la Carf

- Favoriser l'acquis d'expérience tout au long de la carrière.

- Permettre aux agents en poste d'effectuer des stages dans d'autres communes de la Carf en organisant des échanges inter crèches

- Promouvoir les métiers de la petite enfance tout au long de la scolarité.

- Intégrer d'avantage les métiers de la petite enfance aux salons d'étudiants.

- Ouvrir des stages en crèche aux élèves Infirmiers et puériculteurs.

- Faire un salon spécifique aux métiers du service à la personne sur différentes villes du département et sur la Carf,

- Informer les élèves Infirmiers du métier de Référent Santé Inclusif dans les instituts de formation.

- Proposer systématiquement sur l'année scolaire des places de stage au métier d'infirmier et de puériculteur.

- Favoriser la voie de l'apprentissage sur le territoire de la Carf.

- Ouvrir des places d'apprentissage en crèche, aux élèves des métiers de la petite enfance sur la Carf et de manière pérenne.

- Uniformiser la contractualisation des apprenties au sein des structures de la Carf.

- Favoriser le retour à l'emploi.

- Accueillir systématiquement toute demande d'immersion professionnelle via France Travail sur les établissements d'accueil du jeune enfant de la Carf.

Echéances de réalisation

2024/2028

Services mobilisés et responsables de l'action

Résultats attendus

Cadres de la petite enfance- Chargé de coopération Ctg

- Augmentation du nombre de places d'élèves AP
- Création Bac Pro
- Création d'une section ST2S
- Augmentation nombre de diplômés par la voie de la Vae
- Augmentation du nombre d'apprentie sur la période

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de stage en immersion</li> <li>- Création d'événements promotion formation au métier du service à la personne</li> </ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Elus, Ccas, Services petites enfances des communes, Carf , Caf, partenaires associatifs, partenaires financiers, instituts de formation, centres hospitaliers, éducation nationale, France Travail, Département, Région.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de places d'élèves AP oui /non</li> <li>- Création Bac Pro oui/non</li> <li>- Création d'une section ST2S oui/non</li> <li>- Augmentation Nombre de diplômés par la voie de la Vae oui/non</li> <li>- Augmentation du nombre d'apprentie sur la période 2024/2028 oui/non</li> <li>- Augmentation du nombre de stage en immersion oui/non</li> <li>- Création d'événement promotion formation au métier du service à la personne oui/non et le nombre</li> </ul>

### ***Thématique Petite Enfance***

#### ***Action 1.3 : Mettre en place le dispositif Avip***

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Les articles L.214-7 et D.21467 du code de l'action sociale et des familles pose l'obligation aux gestionnaires d'accueil petite	Les parents engagés dans un processus d'insertion : recherche d'emploi ou formation.

enfance de garantir un minimum d'une place d'accueil pour vingt places ouvertes. La réforme de 2021 conforte cette orientation. Au cours de la première Ctg, des travaux avaient été entrepris pour le déploiement du dispositif Avip sur certaines communes de la Carf. Toutefois, à cette période les modalités d'attributions pour la mise en place de l'Avip étaient complexes pour les structures d'accueil de la petite enfance. Désormais, les freins relatifs au développement de ce dispositif ont été levés et les conditions actuelles sont plus souples pour favoriser la généralisation de son lancement. Pour renforcer les nouvelles règles d'attribution de l'Avip, des réunions se sont déroulées en avril 2024 avec la Carf les services du Département, de France Travail, de la Mission Locale Est et des responsables Enfance des communes du littoral. Cette réunion a permis pour la Carf de mettre en exergue la nouvelle organisation possible et les besoins repérés.

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lever les freins à la reprise d'emploi,</li> <li>- Favoriser l'accès à la formation,</li> <li>- Être un partenaire facilitant pour les acteurs de l'insertion,</li> <li>- Eviter les ruptures sociales et familiales pour les personnes en dehors d'un parcours professionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les élus aux obligations légales et au levier que représente le dispositif Avip,</li> <li>- Organiser les modalités de partenariat avec les acteurs du territoire liés à l'emploi et l'insertion,</li> <li>- Recenser chaque année en février les besoins lors d'une réunion pluridisciplinaire</li> <li>- Déposer un dossier Fpt par commune selon les demandes en cours.</li> <li>- Passage en commission pour valider les familles retenues.</li> </ul>
	Echéances de réalisation
	A compter de 2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les services de la petite enfance des communes et les coordinatrices de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une valorisation d'un travail déjà mené pour partie dans le cadre des obligations légales avec l'octroi d'un soutien financier,</li> </ul>

- La mise en œuvre effective des partenariats dans le cadre

d'instances formalisées,

- La création des documents et processus nécessaires à une bonne coordination entre les partenaires.
- L'accueil d'enfants dont le parent est inscrit dans une démarche d'insertion.
- Une meilleure connaissance du territoire grâce à des éclairages croisés avec différents partenaires.

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
France Travail, Département, Mission Locale Est, la Caf.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de dossiers présentés par les partenaires en lien avec le nombre retenu</li> <li>- Le nombre d'enfants accueillis dans le cadre du dispositif,</li> <li>- Le nombre de parents qui ont pérennisé leur situation professionnelle,</li> <li>- Le nombre d'enfants « Avip » toujours inscrits en N+1,</li> <li>- L'opérationnalité des procédures entre les partenaires (délais administratifs, fiches de liaison, facilité de contact...)</li> <li>- Le nombre de dossiers Fpt Avip déposés sur le territoire de la Ctg.</li> </ul>

### ***Thématique petite enfance***

#### **Action 1.4 Maintenir et développer des places en Etablissement de Jeunes Enfants**

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Compte-tenu de la baisse non maîtrisée du nombre de places d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur les communes de la CARF, liée à la diminution du nombre d'assistantes maternelles du territoire, et de l'évolution	Familles et enfants de moins de 6 ans

<p>progressive de la démographie, il est important de maintenir les places déjà ouvertes sur la CARF en crèche familiale et collective.</p> <p>En effet depuis 2020, 60 places d'accueils individuels ont été perdues suite au départ de 38 professionnelles, principalement sur les communes du littoral.</p>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>
<p>Maintenir les places existantes en crèche familiale de Menton et Roquebrune-Cap-Martin qui représentent 80 places du littoral.</p> <p>Développer des places en accueil collectif</p> <p>Développer des places en accueil individuel</p>	<p><b>Commune de Roquebrune-Cap-Martin</b> création d'un Multi-Accueil Collectif et Familial de 50 à 55 places, en associant la crèche familiale existante de 40 places</p> <p><b>La commune de Menton</b> étudiera comment sauvegarder ses 40 places en crèche familiale (voir fiche action)</p> <p><b>Roquebrune-Cap-Martin</b> développerait 10 à 15 places en créant son Multi-Accueil collectif et familial dans un quartier dépourvu de mode d'accueil si possible, ainsi qu'une Micro-Crèche de 12 places sur le quartier de SAINT-ROMAN, limitrophe à Monaco. Une étude plus fine des besoins sera réalisée après la livraison du programme immobilier « Cœur de Carnolès » sur l'ancienne base 942.</p> <p>L'ouverture d'une section supplémentaire de 15 places à la crèche « Les genêts » pourrait-être envisagée après étude de besoins.</p> <p><b>Beausoleil</b> ouvrira un nouvel établissement collectif de 52 places pour un développement 20 dont 6 places seront mutualisées avec La Turbie</p> <p><b>Menton</b> création d'un nouvel établissement dans le BORRIGO de 20 places (transfert de places de l'EAJE Nathalie Masse 15 et ouverture de 5 places).</p>

	<p>Réflexion sur la création d'un multi accueil collectif et familial de 10 places</p> <p><b>Gorbio, Ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles de 16 places</b></p>
	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>Mam de Gorbio septembre 2024 Multi-Accueil collectif et familial de Roquebrune-Cap-Martin 2025 Beausoleil transfert de la crèche en 2026 Micro-crèche Saint-Roman Roquebrune-Cap-Martin 2027 Ouverture de 15 places supplémentaires aux Genets en 2028 à Roquebrune-Cap-Martin, selon les besoins identifiés.</p>
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Gestionnaires des communes concernées, Services Petite Enfance, Chargés de Coopération	Maintien du fonctionnement des SAF Augmentation du nombre de places en accueils collectifs
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
	Maintien des places existantes oui/non Nombre de nouvelle places créées

**Thématique petite enfance**  
**Action 1.5 Sauvegarder les crèches familiales**

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Seules les communes de Menton et de Roquebrune-Cap-Martin comptent des crèches familiales. Elles ont des plus grandes amplitudes d'ouverture, conviennent aux familles dont les horaires sont plus atypiques (avant 7h30, après 18h, horaires et planning variables, amplitude journalière de plus de 9h...) et répondent individuellement au rythme physiologique des très jeunes enfants. Ces services Petite Enfance sont impactés directement par la pénurie des assistantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familles et jeunes enfants de moins de 4 ans</li> <li>- Assistantes maternelles agréées publiques,</li> <li>- Gestionnaires</li> </ul>

<p>maternelles agréées sur la Carf, qui peinent à recruter. Lors des départs de professionnels, les places d'accueils se retrouvent temporairement fermées.</p> <p>Aujourd'hui les deux services pourraient offrir 80 places alors qu'à ce jour l'offre est de 68. La baisse du nombre de professionnelles est identifiée depuis plusieurs années tant au niveau national que départemental, donc il laisse à présager que le phénomène perdure.</p> <p>Sur Menton, en 2020, la commune embauchait 17 assistantes maternelles pour 45 places, en 2022 le départ de plusieurs professionnelles a entraîné une baisse de l'offre d'accueil, qui ne pouvait pas être compensées par de nouvelles embauches. L'agrément global de 45 places a été modifié en 2022 et a été diminué à 40 places (5 places ont été transférées dans une nouvelle crèche) Le nombre de postes vacants sur Menton est de 5 assistantes maternelles en 2024. En 2025, l'effectif baissera à 12 assistantes maternelles, 9 places seront donc perdues au total.</p> <p>Roquebrune- Cap-Martin a eu jusqu'à 22 professionnelles à son actif, la commune souffre également d'un manque cruel de professionnelles qui souhaiteraient s'engager dans ce secteur d'activité.</p> <p>En 2020, 15 assistantes maternelles étaient en poste, en 2024 seulement 13 offrent 33 places au lieu de 40 et en 2025 un départ est annoncé pour reconversion professionnelle. La commune de Roquebrune-Cap-Martin pourrait recruter 5 assistantes maternelles alors qu'il n'y a aucune candidature.</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Maintenir l'offre d'accueil familial de 40 places sur chaque commune suivant l'agrément en cours. (Voir Fiche actions Formation et promotion des métiers de la petite enfance N°1.1 et N°1.2)</p> <p>Garantir le fonctionnement des deux crèches</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à recruter des assistantes maternelles pour compléter les équipes municipales</li> <li>- Roquebrune-Cap-Martin propose de créer un Multi-Accueil collectif et familial de 50 à 55 places : 40 places</li> </ul>

familiales de la CARF et préserver les emplois	maintenues en accueil familial et développement de 10 à 15 places en accueil collectif.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Menton étude de faisabilité d'un projet innovant qui sauverait le dispositif en y associant un développement.</li> </ul>
	Echéances de réalisation
	Roquebrune-Cap-Martin 2025 Menton au cours de la deuxième Ctg
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Elus de la Carf, Directions Générales, CCAS, Services petite enfance des deux communes concernées, Coordinatrices petite enfance, Directrices des crèches familiales, Chargés de Coopération, Département, Caf,	Le maintien de la diversité de l'offre d'accueil sur les communes de la Carf.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Caf, Pmi, France Travail, Mission Locale Est.	Nombre de professionnels recrutés Les places sont maintenues oui/non Projet proposé oui/non Places développées oui/non

### ***Thématique petite enfance***

#### ***Action 1.6 Animer et coordonner le réseau petite enfance en cohérence avec le Service Public de la Petite Enfance***

Diagnostic initial	Public cible
<p>Le territoire de la Carf comprend 12 Etablissements de Jeunes Enfants, trois Relais Petite Enfance dont un à Menton, un intercommunal qui lie les communes de Beausoleil et de Roquebrune-Cap-Martin et un départemental qui intervient sur la commune de Sospel.</p> <p>Le secteur de la petite enfance connaît un contexte complexe et éprouvant pour les équipes de terrain et les cadres du fait de la pénurie croissante de personnel.</p> <p>La loi du 18 décembre 2023, a crée le Service Public de la Petite Enfance et a fait des communes les autorités organisatrices de la petite enfance avec un certain nombre de compétences avec notamment :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Coordinatrices petite enfance</li> <li>- Les Directrices des crèches</li> <li>- Les animatrices de Relais Petite Enfance</li> <li>- Les Assistants Maternels des Maisons d'Assistants Maternels de la Carf</li> </ul>

- Recensement des besoins
- Information et accompagnement des familles
- Planification du mode d'accueil
- Soutien à la qualité

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Les Objectifs principaux du Réseau sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un Réseau d'informations et d'échanges de pratiques professionnels</li> <li>- Optimiser la réponse susceptible d'être apportée aux besoins d'accueil des familles du territoire concerné, en élaborant des projets spécifiques au Réseau,</li> <li>- Veillez aux indicateurs de performance Psu : taux de fréquentation, ratio des facturations, réponse aux besoins et éclairage politique sur les choix de développement</li> <li>- Enrichir les connaissances et la culture professionnelle petite enfance</li> <li>- Proposer de la formation intercommunale</li>   <li>- Participer au diagnostic territorial et notamment au cours de l'élaboration des Conventions Territoriales Globales</li> <li>- Promouvoir les guichets uniques d'information aux familles sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Veillez à la qualité d'accueil sur les structures EAJE du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux des cadres concernés lors de réunions de groupe,</li> <li>- Réaliser une enquête de besoins auprès des cadres Petite Enfance des communes concernées pour connaître les besoins et identifier la pérennité et l'évolution du réseau</li> <li>- Constituer un répertoire des membres du réseau et le réactualiser</li> <li>- Organiser une à trois réunions annuelles ayant lieu successivement sur chacun des sites municipaux</li> <li>- Favoriser la formation continue des agents en partenariat avec le Cnfpt et le milieu associatif</li> <li>- Assurer une veille juridique, sociale et sanitaire</li> <li>- Partager les connaissances, les pratiques et faire remonter les besoins et problématiques du terrain</li> </ul> <p><b>Echéances de réalisation</b> 2024 et maintien sur toute la Ctg</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Services de la petite enfance essentiellement -Responsables de l'action Florence DOS SANTOS et Emmanuelle SALERNO</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des pratiques pour plus d'efficacité,</li> <li>- Baisse du sentiment d'isolement</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie au travail</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Centres de formation locaux, intervenants extérieurs en lien avec les thématiques évoquées, Elus locaux, Carf, Caf, Cd06, Ccss, Msa, Cnfpt, le milieu associatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du réseau oui/non</li> <li>- Nombre de réunions annuelles</li> <li>- Nombre de formations annuelles, en union de collectivité des personnels encadrants,</li> <li>- Nombre de formations pour agents de terrain</li> <li>- Nombre de visites sur site</li> </ul>

Nombre d'échanges sur la pédagogie  
et projets de vie entre professionnels

- Mise en place de la supervision oui/  
non
- Nombre de participants
- Questionnaire de sa

### *Thématique petite enfance*

#### **Action 1.7 : Développer l'itinérance des Relais Petite Enfance de la Carf**

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les communes de Sospel et de Castellar font parties de la Carf, cependant du fait de leur éloignement géographique les assistantes maternelles de Sospel et de la Mam de Castellar ne peuvent pas se rendre sur les animations proposées par le relais de Menton. Depuis 2001 c'est l'équipe du Relais Départemental (date de sa création) qui va à leur rencontre mensuellement.</p> <p>Les Assistantes Maternelles de Sospel bénéficient donc de l'intervention du Relais Départemental à hauteur d'une fois par mois alors que ce n'est pas le cas (à cause de contraintes matérielles) pour celles de la Mam de Castellar.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les assistantes maternelles de la Mam de Castellar.</li> <li>→ Les assistantes maternelles de la Mam de Gorbio,</li> <li>→ Les assistantes maternelles de Sospel,</li> <li>→ Les jeunes parents avec leurs enfants de – de 3 ans.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

**AR Prefecture**

006-210601639-20241004-2024\_85-DE

Requ. 15/07/10/2024

**Validation d'un 3<sup>ème</sup> Etp pour le Relais Petite Enfance de Menton,**

Proposer des temps d'animation avec un agent du Relais de Menton sur différentes communes de la Carf (Sospel/ Gorbio/ Castellar).

Favoriser les échanges et les relations entre assistantes maternelles

Susciter et soutenir leur professionnalisation Proposer des temps d'éveil et de découverte pour les enfants accueillis

Accompagner le lien parental

Informers les familles sur les différents modes d'accueil.

Evaluer le temps d'action nécessaire de cet agent sur chaque commune,

Mise en place d'un plan de financement par les communes,

Travailler le projet en étroite collaboration (Rdpe et relais de Menton),

Echanger sur les informations et les pratiques actuelles,

Prévenir et associer les Assistants maternels à ce projet,

Préparer la passation des 2 relais en se rendant ensemble auprès des Assistants maternels.

**Echéances de réalisation**

Janvier 2025

**Services mobilisés et responsables de l'action**      **Résultats attendus**

Ctg de la Carf

Service petite enfance de la Carf

Pmi

Département des Alpes Maritimes

Relais Menton

Relais Départemental Petite Enfance

Multiplier les temps d'animation sur Sospel.

Intervenir sur la Mam de Castellar / Mam de Gorbio (ouverture en septembre 2024).

Créer du lien et de la proximité avec le relais de Menton.

-

**Partenaires sollicités**      **Indicateurs d'évaluation**

Caf

Pmi

Mairies (Sospel/ Castellar/Gorbio)

La fréquentation

La « qualité » de leur participation

**AR Prefecture**

006-210601639-20241004-2024\_85-DE  
Reçu le 07/10/2024